

**JUNGERS (Eugène)**, Gouverneur général du Congo belge (Messancy, Luxembourg, 19.7.1888 - Bruxelles, 17.9.1958). Fils de Jean-Pierre et de Pétré, Louise.

Eugène Jungers naquit le 10 juillet 1888, dans cette bonne terre de Lorraine belge au sud de la province du Luxembourg.

Son père Jean Jungers, était conseiller à la Cour d'Appel de Liège.

Après de bonnes études à l'Athénée d'Arlon, Eugène Jungers entra à l'Université de Liège et en octobre 1910 il reçoit son diplôme de docteur en droit.

Le 27 avril 1911 il commence à Boma, capitale du Congo, une carrière coloniale qui devait le mener, par des voies différentes, au sommet de la hiérarchie.

Il débute comme magistrat suppléant à la direction de la justice. Il a 22 ans, et chose rare à l'époque, il est marié et accompagné de sa jeune épouse.

En 1913 il est substitut du Procureur du Roi à Boma. Quatre ans plus tard le voilà au Lomami, procureur du Roi à Lusambo, puis procureur du Roi à Boma et à Léopoldville.

En août 1911, il est nommé juge au tribunal de 1<sup>o</sup> instance de Stanleyville et en 1922 à Léopoldville.

Conseiller à la Cour d'Appel de Léopoldville en mars 1925, il est appelé à la présidence de cette même Cour d'Appel trois ans plus tard.

Ses hautes qualités de magistrat devaient nécessairement le mettre en évidence. Son esprit vif et éveillé, le souci qu'il avait de la justice et de l'opportunité dans des situations délicates l'avaient fait désigner par le Gouvernement de deux missions particulièrement difficiles pour droits respectifs des missions de confessions différentes, les responsabilités dans les incidents du Kwango en 1931.

Le 30 janvier 1932, le Roi nomme Eugène Jungers vice-gouverneur général et gouverneur des Territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi.

Esprit réaliste, il comprit rapidement la nécessité de faire évoluer la classe dominée, celle des Hutu, sans brusquer la susceptibilité et les droits ancestraux de la classe dominante, fière et intelligente, celle des Tutsi.

La prospérité du pays, pauvre en richesses minières devait nécessairement être axée sur le développement de l'agriculture et de l'élevage.

Poursuivant l'œuvre de son prédécesseur, le gouverneur Charles Voisin, Eugène Jungers développa et perfectionna la culture du café *arabica* dans une grande partie du territoire. Sa tâche fut facilitée par l'action de l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo, qui dressa la carte des sols et préconisa la culture en terrasses pour lutter contre l'érosion.

Des coopératives d'achat du café en parche, des usines de triage du café furent créées. Elles rencontrèrent la faveur des planteurs dont les efforts se voyaient valorisés.

La sélection du bétail, malgré les difficultés, commençait à porter ses fruits.

Pendant quatorze ans, Eugène Jungers s'avéra au Ruanda-Urundi un brillant administrateur, affirmant toutes ses qualités de chef.

La prospérité et la paix sociale dans les territoires confiés à sa juridiction récompensaient ses efforts et sa constance de vues.

En juillet 1946, Pierre Ryckmans, gouverneur général du Congo, demande à rentrer en Belgique. Sur proposition du ministre Godding, le Prince-Régent désigna Eugène Jungers pour assurer l'intérim du Gouvernement général à Léopoldville.

Le 31 décembre de la même année, il était titulaire dans ses nouvelles fonctions qu'il devait exercer pendant cinq ans.

Ici encore Eugène Jungers affirme toutes ses qualités de chef, si rares et cependant si nécessaires. Sous un aspect petit, vif et fin se trouvait une forte personnalité, un homme de caractère.

Grand voyageur, il estime devoir baser ses décisions sur une connaissance personnelle des faits, des gens et des choses.

Lorsque sa conviction est faite, il prend une position nette et veille à l'exécution, car il sait se faire obéir.

Devant l'œuvre immense à réaliser, il n'avait pas peur de fixer la part de chacun. Dans son discours du Conseil du Gouvernement en 1949 il proclamait le devoir des autochtones: « Vous gagnerez votre pain à la sueur de votre front... Il faut que vous acceptiez mieux la loi de l'effort, seul moyen de vous élever moralement et matériellement... Si je vous parle ainsi, et je le fais de tout cœur, c'est parce que je vous aime. Car je ne serais pas resté parmi vous pendant trente-sept ans si je ne vous aimais pas... »

Nous ne vous avons pas délivrés de l'esclavage et de vos superstitions pour vous laisser stagner dans une situation inférieure. Aidez-nous par votre travail à vous amener vers le progrès. Une civilisation ne se donne pas, elle se paie.»

En ce qui concerne les Européens, il ne cesse de leur rappeler la nécessité de la compréhension tolérante, de la bienveillance, de la droiture, de la bonté dans leurs rapports avec la population.

Le gouverneur Jungers avait présent à l'esprit l'action distinctive de ceux que l'ordre et la tranquillité, la prospérité exaspèrent et qui sont tentés d'introduire en Afrique centrale, comme partout, des germes de haine sociale et raciale. La pénétration sournoise de la technique communiste le préoccupait. Il disait à ce sujet dans son discours inaugural du Conseil du Gouvernement en 1949: « La mission que nous avons assumée, conduire à la civilisation les populations indigènes du Congo belge, nous impose le devoir de les mettre à l'abri de ce virus. Ce n'est pas seulement par des mesures défensives et en prenant, sans hésitation, les dispositions que comporterait le maintien de l'ordre intérieur que nous y parviendrons. Nous devons éviter avant tout que ne se crée un terrain favorable au mal que je viens de dénoncer. Cette tâche requiert une action positive continue, basée sur une adaptation constante à l'évolution des populations, une politique sociale progressive et une action économique vigilante ».

En toute circonstance, la ligne de conduite d'Eugène Jungers est ce qu'il estime être l'intérêt du Congo, tel qu'il lui apparaît à la lumière de sa longue expérience africaine.

Au terme de son mandat de cinq ans, Eugène Jungers fut nommé président de l'Office des transports du Congo, organisme de première importance pour le développement économique. On lui confia également la haute direction des pêcheries maritimes du Congo.

En novembre 1956 le Roi lui octroya titre de noblesse en récompense de ses éminents services. Eugène Jungers mourut à Bruxelles le 17 septembre 1958.

Parmi les très nombreuses distinctions honorifiques dont il était titulaire citons: grand officier de l'Ordre de Léopold; grand officier de

l'Ordre royal du Lion; grand officier de l'Ordre de la Couronne; commandeur de l'Ordre de l'Etoile africaine; Grand Croix de l'Ordre militaire du Christ de Portugal; Grand Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne du Luxembourg; grand officier de l'Ordre du roi Georges de Grèce; commandeur de la légion d'honneur; commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

15 décembre 1965.  
M. Van den Abeele.